

Manche Électr@ Tour

Dossier d'inscription Rallye « entre Terre & Mer » Le samedi 16 juin 2018

Informations sur l'équipage

(2 personnes minimum pour raison de sécurité)

NOM DE L'ÉQUIPAGE :			
Concurrent n°	Pilote	Co-pilote	Accompagnateur(s)
NOM			
Prénom			
Téléphone			
e-mail			
Taille de Tee-shirt			

Informations sur le véhicule du jour J

Marque du véhicule : Modèle du véhicule :

Votre véhicule accepte-t-il une recharge accélérée : Non Oui

Si oui, précisez jusqu'à qu'elle puissance (entourer votre réponse) : 7kW / 11kW / 22kW

Combien de km en moyenne faites-vous avec une charge complète : km

Câblage : Quel câble avez-vous à disposition ?

- ▶ Câble Domestique Oui Non
- ▶ Câble avec prise T3 côté borne Oui Non
- ▶ Câble avec prise T2 côté borne Oui Non

Frais d'inscription

- ▶ Particuliers, entreprises, administrations : 60€ TTC
(comprend l'engagement de 2 personnes)



Vous êtes déjà abonné au service e-charge50 ?

Vous bénéficiez donc d'une réduction de 50% sur vos frais d'inscription.

Cette participation comprend : l'engagement d'un véhicule, l'inscription d'un équipage (2 personnes par véhicule), le déjeuner (2 personnes par véhicule), l'accès aux sites touristiques figurant sur le roadbook (2 personnes par véhicule), l'accès aux bornes e-charge50 et l'accès à la réception de remise des prix.

Si accompagnateur(s) : 30 €supplémentaires/pers ou 15 €/pers pour les enfants de moins de 12 ans

Choix du mode de paiement

Pour valider votre engagement, vous pouvez payer, au choix :

Par chèque

À l'ordre de la Régie e-charge50.

En espèce

Par virement

Merci de contacter le service Finances du SDEM50 au 02 33 77 18 95 pour payer votre inscription par virement.

Règles d'engagement

- ▶ Pour tout désistement de tout ou partie de l'équipage, après le 15 mai 2018, la totalité des droits d'engagement resteront acquis à l'Organisateur.
- ▶ Ce dossier est une demande d'inscription du participant. L'organisateur se réserve le droit de l'accepter ou non dans la limite des places disponibles. En cas de nécessité, la date de réception du dossier d'inscription sera prise en compte.
- ▶ L'équipage s'engage sur l'exactitude des informations fournies aux organisateurs.
- ▶ L'équipage s'engage à ce que le véhicule soit assuré, dans le cadre d'une utilisation normale. Les organisateurs ont souscrits une assurance responsabilité civile. L'équipage doit souscrire toute assurance complémentaire qu'il jugerait utile.
- ▶ L'équipage s'engage à respecter le code de la route.
- ▶ L'équipage s'engage à ce que le conducteur soit en possession d'un permis de conduire valide.
- ▶ L'équipage décharge les organisateurs, leurs représentants et personnels, de toute responsabilité pour dommages matériels, corporels ou autres pouvant survenir à leur personne et/ou à leurs biens et qui ne seraient pas indemnisés par les assurances souscrites par les organisateurs.

- ▶ En s’inscrivant, l’équipage accepte les conditions du règlement du Rallye.
- ▶ L’équipage accepte également que les organisateurs utilisent, publient, exposent, numérisent, distribuent, diffusent ou reproduisent toutes images et/ou enregistrements pris dans le cadre de la manifestation.
- ▶ Les originaux des documents suivants devront être présentés le jour de l’événement :
 - ✓ permis de conduire du conducteur,
 - ✓ carte grise du véhicule engagé,
 - ✓ l’attestation d’assurance du véhicule engagé.

Date :

Lieu :

Si entreprise/administration, NOM ou Raison Sociale :

Signature de chaque membre de l’équipage :

Pilote NOM/Prénom & signature	Co-pilote NOM/Prénom & signature

Merci de renvoyer ce dossier complété, signé et avec le règlement à :

SDEM50 – Service communication / CS 32708, 11 rue DAME DENISE 50008 Saint-lô

Contact

Service Communication du SDEM50

lise.bourdon@sdem50.fr

02 33 77 01 00

« Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer par écrit votre droit d’accès, de rectification, d’information complémentaire et, le cas échéant, d’opposition, auprès du service e-charge50 (e-charge50@sdem50.fr ou SDEM50- Service e-charge50, 11 rue Dame Denise, 50008 SAINT-LO) ».

L’équipage accepte également que les organisateurs utilisent, publient, exposent, numérisent, distribuent, diffusent ou reproduisent toutes images et/ou enregistrements pris dans le cadre de la manifestation à des fins d’information ».

